Avant-propos du Président

L'année 2012 a été très riche pour la CISAC. Notre communauté et les modèles de licence mis à disposition par nos Membres ont poursuivi leur développement et leur progression à une vitesse impressionnante. La technologie et les nouveaux services numériques ont permis d'élargir la portée des œuvres des créateurs au niveau mondial. Tout en rendant l'art plus accessible au public dans le monde entier, les évolutions du marché ont continué d'accroître les défis pour nos Membres concernant la rémunération des créateurs.

Dans la rubrique 'Le Mot du Directeur Général', Olivier Hinnewinkel explique comment la CISAC répond aux défis actuels du marché à travers la mise en œuvre d'une réforme fondamentale au sein de notre organisation. Notre approche a en effet évolué : notre objectif est toujours bien sûr de promouvoir les droits des créateurs tout en veillant à protéger leurs intérêts. Nous sommes fiers de défendre et transmettre la vraie valeur que représente l'œuvre d'un auteur pour l'économie et la culture.

Dans le cadre du Schéma Directeur initié l'an dernier, la transparence et les bonnes pratiques sont inscrites à l'ordre du jour de nos priorités. Nous établissons actuellement la CISAC comme l'organisation numéro un dans son secteur, une organisation qui joue un rôle clé visant à protéger les droits des créateurs et à promouvoir les normes de pratique les plus strictes pour ses Membres. Notre victoire légale dans l'Affaire CISAC en avril dernier a confirmé le rôle important joué par la CISAC dans le paysage de la gestion collective. Après une décennie de campagne et de lobbying, toutes les accusations selon lesquelles nous nous étions concertés pour limiter la concurrence ont finalement été rejetées.

Nous nous sommes également attachés à accroître l'efficacité de nos perceptions suite au nouveau montant record de 7,6 milliards € enregistré en 2011, et poursuivons des projets en cours dans ce domaine. Le projet technologique concernant la Base de Données mondiale (GRD) regroupant les œuvres musicales, par exemple, vise à établir une source d'information complète sur les œuvres musicales ; après la fin de la phase de conception, le projet rentre désormais dans sa phase de mise en œuvre.

L'année qui vient s'annonce passionnante pour la CISAC. J'attends avec impatience que nous poursuivions nos progrès et nos réalisations et que nous continuions à promouvoir les droits des créateurs et à faire entendre leur voix.

Kenth Muldin
Président du Conseil d'Administration de la CISAC

Le mot du Directeur Général

Dix-huit mois après ma nomination au poste de Directeur Général de la CISAC, la réforme majeure que nous avons initiée au sein de l'organisation est en bonne voie. Dans toutes les régions et tous les secteurs d'activité dans lesquels la CISAC est impliquée, l'organisation passe la vitesse supérieure pour atteindre ses nouveaux objectifs consistant à accroître la visibilité, l'efficacité et la solidarité.

Nous avons débuté le processus de réforme en évaluant la situation réelle à laquelle sont confrontés les auteurs du monde entier à travers une série de visites de nos sociétés membres. En plus de pouvoir recueillir les réactions de nos Membres, des auteurs et des législateurs, ce processus a renforcé la visibilité du travail de la CISAC au niveau mondial. Cet exercice a mis en lumière trois conclusions principales. Premièrement, le public ne comprend généralement pas bien pourquoi la rémunération des créateurs est si fondamentale pour garantir leur subsistance et pour l'avenir de l'activité artistique. Deuxièmement, le travail de la CISAC et de ses Membres est souvent mal compris et est perçu comme une volonté de limiter l'accès à l'art et non de promouvoir cet accès et de garantir l'enrichissement de notre culture. Et enfin, le droit d'auteur et la gestion collective des droits sont sur la défensive et font face à des attaques permanentes. Ceci n'est pas seulement préjudiciable aux auteurs partout dans le monde mais porte également atteinte à nos intérêts culturels et à la diversité des expressions culturelles.

Réunion d'Olivier Hinnewinkel et Mitko Chatalbashev avec la Ministre adjointe à la culture, Mme Mila Santova, Bulgarie, avril 2013

La réforme que nous avons lancée s'inspire très largement des conclusions de notre mission d'enquête, et son objectif est clair : nous devons promouvoir les capacités de nos Membres à percevoir une rémunération pour les œuvres des auteurs partout dans le monde ; accroître l'efficacité et la transparence en appliquant les normes professionnelles les plus strictes dans chaque domaine de nos activités ; et renforcer la solidarité en travaillant avec nos Membres pour défendre la cause des droits d'auteur dans le monde. Le Schéma Directeur de la CISAC et ses cinq objectifs clés tracent la voie de notre réussite :

1. **Offrir aux créateurs et ayants droit des solutions globales dont bénéficient aussi les utilisateurs ;**
2. **Comprendre, influencer et s'adapter à notre environnement ;**
3. **Développer des pratiques et outils professionnels de référence ;**
4. **Contribuer à l'économie ;**
5. **Développer notre activité au niveau mondial.**

L'an dernier, des progrès considérables ont été réalisés pour atteindre ces objectifs, comme expliqué plus en détail dans le présent rapport. Le temps fort de l'année est certainement notre victoire légale dans l'Affaire CISAC obtenue en avril dernier, dans laquelle le Tribunal de l'Union européenne a confirmé le bien-fondé de notre appel contre la décision de la Commission européenne rendue en 2008. De ce fait, l'allégation selon laquelle nos Membres européens avaient pris part à une pratique concertée pour limiter la concurrence a finalement été rejetée. Ce triomphe est venu ponctuer une année chargée durant laquelle nous nous sommes efforcés de soutenir l'amélioration des activités dans l'ensemble de notre secteur et d'organiser des activités axées sur l'assistance et la formation à l'attention de nos Membres. La CISAC s'efforce de promouvoir les bonnes pratiques pour ses Membres et de les aider à améliorer leurs activités internes et les services qu'ils offrent aux créateurs. Nous travaillons sans relâche pour consolider les différentes règles et résolutions de gouvernance que nous avons adoptées au fil des années dans le cadre d'un modèle de gouvernance global. Nous sommes très fiers de ce travail. La CISAC est la seule organisation de gestion collective où les Membres s'engagent à respecter des normes strictes de bonnes pratiques et à les appliquer

« La CISAC s'efforce de promouvoir les bonnes pratiques pour ses Membres et de les aider à améliorer leurs activités internes et les services qu'ils offrent aux créateurs. »

dans tous les domaines de leurs activités. Cette initiative unique démontre clairement le sérieux avec lequel nous et nos 231 Membres considérons les bonnes pratiques et la transparence dans notre activité. Si l'on prend en compte les nombreuses initiatives législatives dans le domaine de la gouvernance de la gestion collective, la CISAC a déjà une longueur d'avance.

Nous avons également lancé des projets ciblés pour promouvoir et défendre les droits des créateurs dans les territoires où leur voix doit à tout prix être entendue. Nos activités de lobbying ne sont pas seulement ciblées sur la protection des intérêts des auteurs mais placent également les auteurs au centre du processus. Nous avons commencé à déployer le Programme des Ambassadeurs de la CISAC afin de rallier des personnalités de renom à notre cause, et continuons à travailler sur la formation de LINK, un nouveau think-tank multi-répertoire pour les créateurs. Nous continuons d'identifier les domaines dans lesquels nous pouvons mener des activités de sensibilisation et fournir des informations et des conseils utiles à nos Membres. Le premier ouvrage d'une future série de publications est notre nouveau Guide sur le respect du droit de la concurrence, qui a été développé pour expliquer les principes du droit de la concurrence et donner quelques conseils pratiques en matière de conformité. Nous envisageons d'aider encore davantage nos Membres avec la production de matériel et de guides pédagogiques similaires l'an prochain.

Il reste encore beaucoup à faire et les prochains mois seront exigeants mais également extrêmement enrichissants pour la CISAC et nos Membres. Le droit d'auteur est attaqué sur tous les fronts avec un impact négatif réel sur la rémunération des auteurs. La CISAC demeure la seule organisation internationale dans son domaine capable de lutter contre cet état de fait, et de protéger et promouvoir efficacement les intérêts des auteurs dans le monde.
Le droit d'auteur est le fondement même de l'activité artistique et la gestion collective est le moteur qui permet non seulement aux créateurs de vivre de leur art mais qui garantit également qu'ils continuent d'enrichir nos vies et notre culture. Nous sommes convaincus d'être en mesure de promouvoir les droits d'auteur et de rendre encore davantage service à nos Membres l'année prochaine.

Olivier Hinnewinkel
Directeur Général de la CISAC

Stratégie juridique et politique globale

Lobbying et affaires gouvernementales au centre des activités de la CISAC

La CISAC intensifie actuellement ses efforts dans le domaine des affaires juridiques et institutionnelles à travers un large éventail d'activités dont l'objectif est de renforcer la position de l'organisation et lui permettre de devenir la voix des créateurs sur la scène internationale. Les efforts visant à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements du monde entier, coopérer avec les organisations internationales, et travailler en coordination avec d'autres groupes d'ayants droit, sont désormais au centre des activités de la CISAC. Les résultats sont déjà perceptibles.

Gadi Oron
Directeur des Affaires Juridiques & Institutionnelles

Procédures judiciaires

En avril dernier, le Tribunal de l'Union européenne a donné raison à la CISAC dans sa procédure d'appel initiée contre la décision de la Commission européenne en 2008, qui soutenait que 24 sociétés membres de la CISAC avaient violé les règles de la concurrence en coordonnant la portée territoriale de leurs accords de représentation réciproque. La décision a innocenté la CISAC et ses sociétés européennes et a supprimé le bémol lié au respect du droit de la concurrence. Plus important encore, la décision a rétabli la confiance dans le système animé par la CISAC et a confirmé sa capacité à organiser des réunions et à promouvoir des activités visant à traiter collectivement des sujets qui ont une importance pour ses Membres. Au vu des nombreuses initiatives législatives en cours sur la gestion collective et des attaques de plus en plus fréquentes à l'égard du droit d'auteur et des organisations de gestion collective, cette décision favorable ne pouvait pas mieux tomber.

La CISAC a également participé activement à des procédures judiciaires partout dans le monde en vue de défendre et promouvoir les droits d'auteur. En Inde, dans le but de protéger les intérêts des créateurs et d'apporter un soutien à la Société de Gestion Collective locale, la CISAC a déposé une requête d'autorisation spéciale auprès de la Cour Suprême, visant à annuler la décision de la Cour d'appel de Delhi qui stipule que les auteurs ne sont pas autorisés à percevoir des redevances auprès des radiodiffuseurs/télédiffuseurs. L'importance de l'issue dans cette affaire ne pourrait être surestimée. Si la décision n'est pas annulée, ceci se traduirait non seulement par des pertes significatives pour les auteurs mais établirait également un dangereux précédent qui irait à l'encontre des principes fondamentaux du droit d'auteur. Le caractère décisif de l'affaire et l'importance de la question en jeu ont conduit la CISAC à jouer un rôle clé dans ces procédures au nom de l'ensemble de ses Membres.

Politique et Affaires gouvernementales

Au cours de l'année écoulée, la CISAC a multiplié ses efforts dans le domaine des affaires institutionnelles à travers une série d'initiatives menées aux niveaux international, régional et national dans le but d'améliorer le cadre législatif des droits d'auteur et de défendre les intérêts des créateurs.

La CISAC a renforcé sa visibilité dans les débats internationaux sur le droit d'auteur en participant à diverses réunions sur les nouveaux principes et instruments relatifs au droit d'auteur. Ces réunions ont inclus des négociations au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'OMPI concernant de nouveaux traités sur les exceptions au droit d'auteur et la protection des radiodiffuseurs. Le travail entrepris dans ce domaine a également inclus une coopération étroite avec d'autres organisations internationales représentant les ayants droit tels que les studios de cinéma, les éditeurs de livres, les producteurs de disques, les éditeurs de musique, les acteurs, les musiciens et autres.

Au niveau régional, la CISAC a préparé un document de prise de position sur le projet de directive européenne sur la gestion collective des droits. La future directive est d'une importance capitale aussi bien pour les pays européens que non européens et aura un impact majeur sur les activités et les pratiques des sociétés en matière d'octroi de licences. A travers un processus dirigé par la Commission Juridique, la CISAC a préparé un document de prise de position sur le projet de texte et a rencontré les représentants de la Commission pour préciser davantage ses points de vue.

La CISAC a également engagé un dialogue avec des gouvernements nationaux dans un certain nombre de pays où des initiatives liées au droit d'auteur sont en cours. Des activités de lobbying spécifiques ont été initiées en Chine, où une révision majeure de la Loi sur le droit d'auteur est en cours. Afin de contribuer à garantir une issue favorable pour les créateurs, la CISAC a établi un contact direct avec le gouvernement chinois, a préparé un document présentant des commentaires détaillés sur le projet de texte et a organisé des réunions avec des représentants du gouvernement pour articuler sa position.

Coopération avec d'autres groupes d'ayants droit et le milieu universitaire

La CISAC s'efforce d'établir des relations avec d'autres organisations qui partagent ses objectifs concernant la protection des contenus créatifs et la promotion d'un cadre juridique favorable. Des discussions intersectorielles sont en cours avec des organisations internationales représentant les producteurs de disques, les studios de cinéma, les éditeurs de musique et les managers d'artistes. L'objectif de ces discussions est double : établir une position commune sur les domaines du droit d'auteur qui sont fondamentaux pour l'ensemble des créateurs et répondre à l'attaque bien orchestrée sur les droits d'auteur au niveau mondial. La CISAC est également en contact avec un certain nombre d'établissements universitaires dans le but de développer des projets conjoints et d'organiser des événements sur le droit d'auteur et la gestion collective des droits.

Créer de la richesse dans les pays du BRICS

Dans le but de souligner la contribution potentielle des créateurs dans les marchés des pays du BRICS, la CISAC a lancé un projet spécifique ciblé sur le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. En premier lieu, une étude universitaire a été lancée. Intitulée « The Way Forward for an Increased Contribution of the Creative Industries in BRICS Economies », cette étude portera sur l'impact économique actuel et potentiel des communautés créatives dans les pays du BRICS, et identifiera les points d'action pour les décideurs. L'étude servira également de base pour des activités de lobbying supplémentaires en vue de promouvoir un agenda favorable aux créateurs dans les pays du BRICS et de sensibiliser davantage au rôle joué par les auteurs en contribuant à l'économie et la culture locales.

Nouveau Guide sur le droit de la concurrence

Le droit de la concurrence s'applique potentiellement à une série d'activités entreprises par les Membres de la CISAC. Il s'agit également d'un domaine du droit qui attire de plus en plus l'attention des organes gouvernementaux du monde entier. Dans le but de faciliter la compréhension des questions en jeu, de garantir le respect des règles de concurrence et de contribuer à établir des bonnes pratiques au sein de notre communauté, un nouveau guide sur le droit de la concurrence a été produit pour les Membres de la CISAC. L'objectif de cette publication est de fournir des informations essentielles aux sociétés membres sur les éléments fondamentaux du droit de la concurrence, les domaines de risque, les questions de conformité et autres implications sur les activités des organisations de gestion collective.

Gouvernance

La capacité de nos Membres à garantir une rémunération équitable pour leurs créateurs, notamment par une collecte efficace des revenus de licence, dépendent du soutien que peuvent nous accorder les autres partenaires de notre industrie, les législateurs et le public. Pour atteindre cet objectif, la CISAC renforce actuellement la confiance dans le système de gestion collective en définissant une nouvelle référence pour la gouvernance interne des différentes Sociétés Membres. Pour ce faire, la CISAC encourage l'application de normes professionnelles strictes dans la conduite de toutes les activités de gestion collective.

L'un des défis majeurs liés à la défense des droits des créateurs concerne l'éducation. A travers un travail conduit avec les sociétés membres et le Programme des Ambassadeurs, la CISAC aide le monde à comprendre la vocation de l'organisation, ce qu'elle fait et la raison pour laquelle son travail est si crucial. La confiance dans le travail des Sociétés de gestion Collective est cependant tout aussi importante : la confiance des créateurs et des ayants droit affiliés à nos sociétés membres ; des partenaires de la CISAC ; des législateurs, et du public. Les efforts consentis au cours de l'année écoulée ont incontestablement prouvé que les 231 OGC de la communauté CISAC présentes dans 121 pays sont les organisations les plus à même de gérer les perceptions.

Aujourd'hui, la CISAC est la seule organisation internationale dans son domaine dotée d'un code de conduite obligatoire auquel toutes les sociétés membres choisissent d'adhérer en devenant Membre de la CISAC. Avec une longueur d'avance, l'ensemble de la communauté CISAC définit les principes et les règles de transparence et de conduite professionnelle tout en apportant des améliorations dans toutes les régions et tous les domaines de répertoire.

Anne Fortier
Directrice Finances
& Gouvernance

Les Règles Professionnelles existent depuis plusieurs années et ont été renforcées en juin 2012 par des modifications visant à accroître la fiabilité des éléments financiers communiqués par les Membres de la CISAC. Ces modifications garantissent que l'ensemble de la communauté CISAC puisse bénéficier d'informations fiables fournies par chaque Membre. Les modifications ont rendu obligatoire la communication des états financiers audités et des rapports annuels ainsi que la signature du Directeur financier pour toutes les déclarations produits & charges.

En mars dernier, le Comité de Gouvernance et du respect des Règles de la CISAC a travaillé avec le Conseil d'Administration , en s'appuyant sur cette expérience, pour recommander un certain nombre de révisions du modèle de gouvernance qui ont intégré trois domaines clés de développement :

1. Règles pour atteindre la bonne gouvernance
Chaque Membre de la CISAC a la responsabilité d'adhérer à des normes professionnelles strictes en matière d'efficacité et de transparence, garantissant l'excellence des services offerts aux créateurs, facilitant l'octroi de licences pour les utilisateurs de contenus et le versement des redevances, et permettant une répartition précise et en temps voulu des redevances destinées aux créateurs. Dans le cadre du modèle de gouvernance de la CISAC, qui comprend les Règles Professionnelles et les Résolutions Obligatoires, l'introduction de nouvelles règles renforce la transparence financière dans des domaines clés. Ces nouvelles règles demandent à chaque Membre de mettre à disposition une description de ses procédures internes sur le traitement et la gestion des données suivantes :

a) œuvres non identifiées / irrépartissables et les sommes qui y sont associées. Elles doivent inclure les processus internes concernés pour identifier et relier efficacement et avec diligence les œuvres aux utilisations correspondantes, ainsi que l'attribution de leurs revenus.

b) Revenus financiers et autres revenus non liés au droit d'auteur du Membre, indiquant la manière dont le Membre fait usage de ces revenus.

Les nouvelles règles incluent également un chapitre concernant la gouvernance d'entreprise . Chaque Membre est tenu d'établir une distinction claire entre la fonction de direction et de surveillance de la société, en établissant un organe collégial dont le rôle est de superviser de manière efficace et indépendante l'organe de direction. Idéalement, les membres de l'organe de surveillance ne devraient pas faire partie de l'organe de direction, et si ce n'est pas le cas, leurs droits de vote et leurs pouvoirs doivent être scrupuleusement contrôlés pour assurer leur indépendance.

Le dernier élément concerne les nouvelles Résolutions Obligatoires, en particulier pour les sociétés musicales qui, en prenant en compte un calendrier de mise en œuvre basé sur le répertoire et le niveau de maturité de chaque Membre, définissent les spécifications techniques concernant les points suivants :

- Ajustements des paiements débit/crédit (basé sur le document CTR11-0787R1 de la CTR – Commission Technique Répartition)
- Utilisations/ Royalties non identifiées (basé sur le document CTR12-2128 de la CTR)
- Nœud Répertoire International (IRN) pour élargir la contribution CIS-Net aux œuvres musicales étrangères utilisées dans le territoire d'une société
- ISWC :Codes internationaux normalisés des œuvres musicales et méthodes pour s'assurer que ces Codes internationaux normalisés des œuvres musicales soient attribués aux œuvres musicales gérées par les organisations en charge des droits de reproduction mécanique (basé sur le document CTR12-1065 & ISWCMC12-0234R1 de la CTR)
- Processus relatifs à la documentation insuffisante (basé sur le document CTR13-0250R1 de la CTR)

2. Evaluations de la conformité
Afin de s'assurer que tous les Membres respectent les normes de la CISAC en matière de bonne gouvernance, des révisions ont également été effectuées dans le domaine des évaluations de la conformité. Aujourd'hui, le processus de sélection utilisé pour identifier les sociétés devant être évaluées est entièrement aléatoire, bien qu'intégrant une dimension répertoire et zone géographique. Etant donné le nombre élevé de petites sociétés au sein de la communauté CISAC, il a été considéré que la probabilité qu'une société moyenne ou grande soit sélectionnée était trop faible. Les récentes révisions ont introduit un critère lié à la taille pour résoudre ce déséquilibre. En outre, une proposition a été formulée pour permettre à des sociétés spécifiques d'être ajoutées à cette liste créée de manière aléatoire, dans le cas de plaintes suffisamment étayées reçues d'un autre Membre ou si une attention spéciale était jugée utile.

La composition de l'équipe en charge de l'évaluation de la conformité a également été prise en compte. Ces équipes seront renforcées par le biais de moyens externes indépendants pour aider à évaluer les grandes sociétés. Ceci a un double avantage : apporter une contribution objective au processus et permettre aux directeurs régionaux de se concentrer plus directement sur les besoins des petites sociétés.

3. Sanctions
Un autre domaine de révision concerne les sanctions appliquées en cas de non-respect. Bien que la CISAC préfère toujours éviter d'imposer des sanctions aux sociétés qui ne respectent pas ses normes, elle doit également s'assurer que les règles que la communauté a volontairement adoptées soient respectées par l'ensemble des Membres sans exception. Les sanctions prévues dans le cadre du modèle de gouvernance de la CISAC aident à atteindre cet objectif et sont désormais élargies pour inclure les amendes et l'exclusion d'éligibilité au sein des Comités et du Conseil d'Administration. Le principal objectif de la CISAC est de soutenir les activités de ses Membres en respectant les bonnes pratiques professionnelles et transparentes du secteur.

En outre, les révisions de la gouvernance aident les législateurs, l'industrie et le public à comprendre les valeurs que la CISAC défend, et aident surtout les auteurs à obtenir une juste rémunération pour leurs œuvres créatives.

« Définir des règles et des normes communes ambitieuses mais raisonnables, auxquelles tous ses Membres se conforment volontairement, est un service vital que la CISAC offre à ses Membres sur tous les continents. Dans un monde de plus en plus connecté, être capable de démontrer de manière visible des améliorations continues, dans le cadre d'un niveau déjà élevé d'efficacité et de transparence, est un atout majeur. Nos sociétés offrent aux utilisateurs l'accès à un monde d'œuvres créatives dans tous les répertoires, et leurs créateurs et éditeurs peuvent avoir l'assurance que la CISAC aide tous ses Membres à placer la barre suffisamment haut »

Eric Baptiste, Président du Comité de Gouvernance et du respect des Règles de la CISAC

Perceptions mondiales

Les perceptions 2011 sont toujours en hausse mais connaissent un ralentissement, tandis que les opportunités numériques se dessinent clairement

Les perceptions mondiales ont atteint le niveau record de 7,6 milliards € en 2011, ponctuant ainsi une période de croissance soutenue marquée par une hausse globale de 23% au cours des huit dernières années. Bien que les perceptions aient quelque peu diminué, le bilan des perceptions de revenues de licences collectives reste positif.

L'année 2011 a été marquée par une forte hausse des perceptions concernant les droits d'exécution publique. Cependant, le ralentissement global de la croissance enregistré cette année résulte de la baisse continue des perceptions liées aux droits mécaniques, qui s'explique par l'évolution du marché et la transition entre les utilisations physiques et numériques. Compenser la baisse des droits mécaniques par des perceptions liées à d'autres utilisations est un défi majeur pour nos Membres, mais souligne également les opportunités considérables d'une future croissance.

Les chiffres globaux pour 2011 démontrent que la consommation de l'art ne connaît pas de ralentissement ; en réalité, l'essor des nouveaux services numériques et la popularité sans cesse croissante des téléphones portables numériques permettent au public du monde entier de découvrir, d'utiliser et de profiter beaucoup plus rapidement des œuvres créatives. Pour tirer profit de ces opportunités, les sociétés d'auteurs s'efforcent de mieux comprendre les nouveaux marchés, de s'adapter aux nouveaux modèles d'exploitation innovants et de développer de nouveaux modèles de licence pour répondre aux besoins du marché.

Des progrès considérables ont déjà été réalisés, comme le montre l'augmentation des perceptions liées au numérique, comprenant la vidéo et la musique à la demande, et l' « Internet Protocol TV », qui ont enregistré une hausse de 55% en 2011 pour atteindre 205 millions €. Bien que ceci représente uniquement 3% de la totalité des droits mondiaux, le secteur démontre un fort potentiel de croissance pour les années à venir malgré l'évolution des politiques en matière d'octroi de licences musicales. La part du numérique concernant les droits d'exécution publique affiche un potentiel encore plus important car elle ne représente aujourd'hui que 2,2% des perceptions mondiales.

Comptes 2012 de la CISAC (tous les chiffres en €000s)

Recettes totales : €7,190
Dont :
Cotisation des Membres de la CISAC : €5,717
Services liés au CIS facturés aux Membres : €947

Dépenses totales : €6,788
Dont :
Dépenses opérationnelles de la CISAC : €5,417
(y compris les provisions et amortissements mais hors coûts des services liés au CIS)

Faits & Chiffres de la CISAC

Nombre de personnes employées par la CISAC
- Siège : 16
- Bureaux régionaux : 8

Les marchés émergents prospèrent

L'Europe représente actuellement 60% des perceptions totales de la CISAC en ce qui concerne les droits d'exécution ; cela dit, étant donné que le marché arrive à maturité dans cette région, la croissance ralentit logiquement. Il est donc très encourageant que le travail conduit par la CISAC dans les régions en développement – en particulier l'Asie-Pacifique et l'Amérique Latine – entraîne l'un des résultats les plus positifs.

Droits TV et radio

Malgré l'essor des technologies numériques et la spéculation autour de la disparition inéluctable de la télévision et de la radio traditionnelles, les perceptions issues des deux secteurs ont enregistré des résultats positifs ces dernières années. Le niveau des perceptions TV et radio a particulièrement augmenté en Asie-Pacifique et en Amérique Latine, et a enregistré une croissance soutenue en Europe.

La hausse des redevances liées aux câblo-opérateurs est venue principalement d'Amérique du Nord, d'Asie-Pacifique et d'Europe.

La contribution économique des créateurs

Les derniers chiffres de la CISAC démontrent le degré auquel les perceptions de droits d'auteur contribuent aux économies nationales. Dans six des 20 premiers territoires de la CISAC – Argentine, Russie, Brésil, Suisse, Danemark et Australie – les perceptions de droits d'auteur ont augmenté à un rythme plus élevé que le PIB. Dans deux autres pays – Royaume-Uni et Japon – les perceptions ont augmenté malgré un PIB stable ou en baisse. Les économies en expansion des pays du BRICS affichent un potentiel considérable concernant la hausse des perceptions pour les créateurs.

Perspective

Grâce à une meilleure compréhension de la dynamique du marché, la CISAC ouvre la voie aux sociétés existantes et aux nouvelles sociétés pour leur permettre de jouer un rôle actif dans le développement du marché, de conclure de nouveaux contrats et de garantir de nouvelles perceptions pour les créateurs. La croissance des perceptions numériques et des marchés émergents indique que les actions de la CISAC se concentrent là où il faut. Sa dernière publication sur les perceptions mondiales de droits d'auteur, intitulée « En quête de croissance », porte bien son nom : la CISAC croit fermement qu'à travers ses efforts continus visant à promouvoir des perceptions effectives, la croissance sera atteinte dans les années à venir.

Tendance de fond des perceptions mondiales

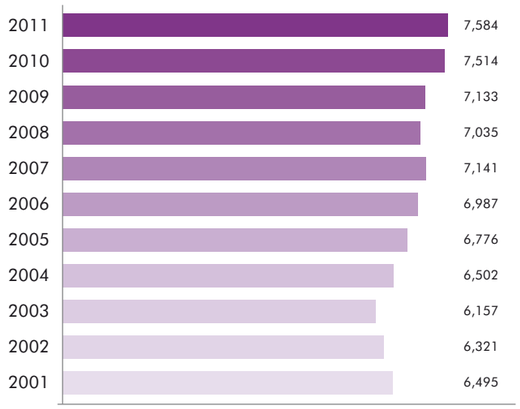

Décomposition des perceptions au niveau mondial

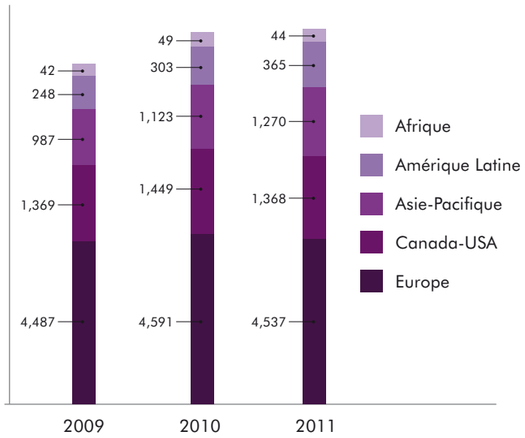

Chiffres clés

Total des perceptions des sociétés membres de la CISAC en 2011 : 7,6 milliards

- +1% de croissance mondiale par rapport à 2010
- 60% des perceptions mondiales ont été générées en Europe (4, 5 md €)
- 55% de la croissance des perceptions proviennent du numérique (205 m €)
- 88% (6, 7 md €) des perceptions proviennent du répertoire musical
- 75% (5, 7 md €) des perceptions proviennent des droits d'exécution publique

Part des perceptions par types de droits en 2011 : Monde

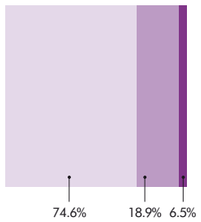

Exécution publique

Reproduction mécanique

Autre
(copie privée, droit de suite, reprographie, droit de prêt, multimédia, karaoké, etc.)

Paysage technologique

Des projets clés sont en cours dans le domaine technologique

Base de données mondiale sur les œuvres musicales
La CISAC est étroitement impliquée dans l'initiative concernant la Base de données mondiale sur les œuvres musicales (GRD). Le projet, lancé en 2010, a réalisé des progrès considérables au cours des douze derniers mois et entre aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre.

La GRD fournira pour la première fois une représentation unique, globale et respectée de la propriété et du contrôle des œuvres musicales au niveau international. Elle simplifiera grandement l'utilisation de la musique, réduira les efforts (et les coûts) liés à la duplication du traitement des données, identifiera clairement la propriété et accélérera la perception et le versement des redevances.

La phase de conception et de définition des critères, qui s'est achevée en mai 2013, établit le modèle d'exploitation et les règles de la GRD, comprenant une définition des normes pour les œuvres musicales, les accords et les mandats des répertoires, ainsi qu'une définition de l'architecture technologique. Une nouvelle structure de gouvernance a été établie, et la GRD se compose aujourd'hui de trois organes principaux : le Groupe de travail GRD, le Comité du Programme et l'Autorité en charge de la conception. La CISAC est représentée dans tous les groupes, que ce soit directement ou à travers les représentants de ses sociétés membres. Par ailleurs, une entité juridique pour le projet GRD est en cours d'établissement.

La réalisation du projet est dirigée par le Groupe de travail GRD, composée de représentants de 14 organisations de créateurs, d'éditeurs, de sociétés de gestion collective (dont la CISAC), de fournisseurs de services numériques et leurs associations professionnelles. Une trentaine d'organisations, représentées par près de 100 personnes, est directement impliquée dans le projet au niveau mondial. Treize sociétés de gestion collective en charge du répertoire musical soutiennent la GRD en apportant un financement et une expertise et en offrant l'accès à leurs bases de données. Le projet est géré par Deloitte. L'utilisation combinée des technologies d'ICE (International Copyright Enterprise) et de FastTrack servira de base pour la future plateforme d'échange d'information de la GRD qui devrait être opérationnelle en janvier 2015 et inclure les données des premières Sociétés R1 (Release 1).

La CISAC participe à tous les aspects du développement de la GRD et veille à ce que les points de vue des sociétés soient pris en compte durant tout le processus. Pour appuyer cet effort, la CISAC a établi, à l'occasion des 20èmes Sessions CIS (24-28 septembre 2012), un organe spécifique pour représenter l'intérêt des sociétés dans le projet. Cet organe, le « GRD Society Council (GSC) » s'assure que la participation de la CISAC au projet GRD soit bien coordonnée et que sa communauté parle d'une seule et même voix. Il comprend les 'R1 Societies' (APRA, GEMA, PRS for Music, SACEM et STIM), les premières sociétés ayant pris part à la phase de mise en œuvre, et 8 autres sociétés (ASCAP, BMI, BUMA, SABAM, SGAE, SIAE, SOCAN et UBC) qui financent également le projet et fournissent des ressources internes dans le cadre de la phase de conception et de définition des critères. Le groupe, présidé par le Directeur Général de la CISAC, a régulièrement organisé des réunions et lancé des appels à coordination depuis le lancement du projet et suit de près les progrès de la GRD tout en alignant les positions des sociétés et en aidant les non-participants à la GRD à comprendre l'état d'avancement du projet.

José Macarro
Directeur des Systèmes d'Information

CIS-Net
CIS-Net continue d'offrir un réseau d'informations mondial sur les œuvres créatives et est largement utilisé quotidiennement pour l'échange de données au sein de la communauté CISAC. L'infrastructure de la base de données a été consolidée pour devenir plus stable et plus fiable.

En ce qui concerne les données contenues dans le réseau, un nouveau projet sur la qualité des données contribuera à atteindre un niveau de précision plus élevé en termes de métadonnées. Ce projet soutiendra un système qui fournira et extraira des informations de la base de données GRD, la future source d'information respectée sur les œuvres des sociétés. Pour que CIS-Net atteigne ce niveau, des développements supplémentaires devront être effectués pour permettre un soutien multi-territorial et multi-droits. Ces développements auront un impact sur le cœur du système qui n'est autre que le modèle de données, sur la description des informations relatives aux œuvres ainsi que sur leurs propriétés et relations. Le modèle actuel a connu plusieurs améliorations ces dernières années mais doit être désormais complètement reconstruit afin de s'adapter à la nouvelle catégorie d'informations permettant de rendre compte avec précision des informations territoriales contenues dans la documentation sur les œuvres.

Normes et identifiants
La CISAC poursuit son travail sur le développement d'un paysage global et international concernant les identifiants. Les projets suivants ont récemment été lancés :

- **ISWC** (Code international normalisé des œuvres musicales) : Un projet sur la diffusion des ISWC aux tierces parties, telles que les fournisseurs de données et les détenteurs de licences musicales, a été initié sur la base d'un mandat du Conseil d'Administration de la CISAC. La CISAC est en contact avec un certain nombre de services en ligne intéressés qui ont exprimé le souhait de recevoir des ISWC et de les intégrer dans leurs rapports destinés aux sociétés ; un plan de diffusion est à l'étude.

- **ISNI** (Identifiant international normalisé des noms de parties) : Le Conseil d'Administration de la CISAC a précédemment approuvé la participation de l'organisation au consortium qui dirige l'Agence Internationale ISNI, sous réserve que la CISAC fournisse le service de mise en concordance pour les répertoires musical et audiovisuel. La base de données initiale ISNI a été créée à partir des bases de données des membres fondateurs : Bibliothèque Nationale de France, British Library, CISAC, IFRRO, IPDA, OCLC et ProQuest. De nombreuses sources de données supplémentaires saisissent actuellement des informations dans la base de données ISNI dans l'optique d'enrichir les archives et de rapprocher les noms de parties avec les identités publiques. Ce processus de rapprochement s'éloigne du plan ISNI original et a soulevé certaines inquiétudes au sein de la communauté CISAC. En conséquence, la CISAC a suspendu le processus d'extraction des données IPI et un groupe de travail a été désigné pour examiner la question de plus près et identifier la voie à suivre concernant l'implication de notre communauté dans le projet.

- **ISAN** (Numéro international normalisé des œuvres audiovisuelles) : 19 Agences d'enregistrement (AE) sont actuellement désignées par l'Agence Internationale ISAN, et l'Asie manifeste un intérêt grandissant pour l'ISAN. 3 nouvelles AE sont intégrées au processus de désignation : la Corée, l'Inde et la Chine. A compter de mai 2013, le registre ISAN contiendra plus de 825 000 identifiants ISAN attribués à différents types de contenu audiovisuel. Les œuvres ISAN font l'objet d'un processus de mise en concordance avec l'IDA ; après validation des concordances, les informations ISAN sont intégrées dans la base de données IDA.

La CISAC s'engage pleinement à développer le meilleur ensemble d'identifiants possible ; ceci aidera les sociétés à réaliser leurs objectifs en termes de réduction des coûts en identifiant avec plus de précision les utilisations à des fins de répartition.

Aperçu régional – Europe

L'Europe compte davantage de sociétés d'auteurs que n'importe quelle autre région et est responsable de 60% de l'ensemble des perceptions de droits d'exécution. Malgré des défis juridiques, politiques et économiques importants, les perceptions sont restées solides en 2011, dépassant la somme de 4,5 milliards €.

Le Comité Européen de la CISAC, qui compte 101 Membres, a tenu ses dernières réunions en avril 2012 à Lisbonne et en avril 2013 à Bratislava. L'ordre du jour a inclus des discussions sur les nouveaux modèles d'exploitation et le rôle des OGC ; les initiatives de l'UE en matière de droit d'auteur ; l'évolution des secteurs audiovisuel et des arts visuels ; et les relations entre les droits d'auteur et les droits voisins. Bien que la plupart des pays européens aient adopté les traités de l'OMPI et les directives européennes nécessaires, il existe toujours un grand décalage dans certains pays (en particulier en Europe Orientale) entre la loi et son application. La Direction des Affaires régionales tente de remédier à cette situation des deux côtés et, dans la mesure du possible, en coopération avec d'autres organisations, en participant à un éventail d'activités de lobbying et en organisant des activités de formation sur la bonne gouvernance et les bonnes pratiques à l'attention des sociétés locales.

Lobbying en faveur des droits d'auteur

En Bulgarie, la CISAC a rencontré la Ministre adjointe à la Culture et le Conseil des médias électroniques, qui se sont engagés à faciliter les contrats de licence avec les câblo-opérateurs. En Russie, des réunions ont eu lieu avec le Membre local RAO pour que la société participe aux activités de lobbying de la CISAC en vue de l'accréditation du système de gestion collective en Russie. En Lettonie, la CISAC est intervenue directement pour s'opposer à des modifications susceptibles d'avoir une incidence sur les droits d'exécution dans les programmes de télévision. En Serbie, la CISAC a appelé le gouvernement à respecter ses obligations internationales et à se conformer aux normes de l'UE en matière de droit d'auteur, en tant que candidat potentiel. En Roumanie, l'intervention de la CISAC a permis d'annuler une décision controversée offrant à l'organe de surveillance public un accès illimité aux bases de données et aux ressources de traitement des données des OGC locales, dont le Membre de la CISAC, UCMR-ADA.

La CISAC a continué de faire pression sur les autorités ukrainiennes afin d'améliorer la gestion collective et le respect du droit d'auteur, et un nouvel accord de licence et de répartition conjointes a été facilité entre les deux Membres turcs de la CISAC en charge du répertoire musical.

Enfin, des séminaires ont été organisés en Arménie, en Géorgie et en Ouzbékistan où la CISAC (en coopération avec l'OMPI) a travaillé aux côtés des sociétés régionales et des autorités locales pour identifier les possibilités d'amélioration et sensibiliser le public aux droits des créateurs.

Bonne Gouvernance

Au cours de l'année écoulée, le Directeur des Affaires européennes a procédé à l'évaluation de la conformité de six sociétés européennes sélectionnées au hasard ; toutes ont affiché un niveau de conformité très élevé avec le Modèle de gouvernance de la CISAC. Sur les 27 OGC européennes sélectionnées pour une évaluation au cours des quatre dernières années, seulement deux cas ont conduit la CISAC à envisager des sanctions afin d'accélérer le processus d'amélioration.

Activités de formation

La CISAC a co-organisé trois activités de formation sur les bonnes pratiques à l'attention des sociétés européennes. La Journée des droits mécaniques à Bucarest a attiré 40 participants et un atelier de quatre jours à Zurich a permis d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de documentation et de répartition avec six sociétés en développement issues d'Arménie, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ukraine et d'Ouzbékistan. Le séminaire annuel de la CISAC en Europe Centrale et Orientale a alimenté des discussions sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'exécution publique, réunissant des délégués de 27 sociétés.

Mitko Chatalbashev
Directeur Régional, Europe

Aperçu régional – Asie-Pacifique

La CISAC a réalisé des progrès continus dans la région Asie-Pacifique ; les 29 sociétés d'auteurs ont atteint un taux de croissance de plus de 13% au cours des deux dernières années. La collaboration avec les éditeurs de musique en vue de mettre en œuvre une offre de licence régionale pour iTunes est une des réussites marquantes au cours d'une année très chargée.

Une attention particulière est portée à la révision législative du droit d'auteur en Chine et la révision finale de la loi, sous réserve de l'approbation du Bureau des Affaires législatives du Conseil d'Etat, intègre un certain nombre de points importants pour la CISAC. Outre le travail législatif, la CISAC poursuit ses activités de lobbying pour garantir l'augmentation des tarifs de radiodiffusion/télédiffusion en Chine.

En Inde, la CISAC a initié un appel contre une décision qui refuse aux paroliers et aux compositeurs le droit de percevoir des redevances auprès des radiodiffuseurs. Par ailleurs, dans le cadre d'une étude de faisabilité sur la création d'une nouvelle société des arts visuels, la CISAC a cherché à en savoir davantage sur les positions des acteurs clés de la gestion collective concernant ce répertoire.

Mettre l'accent sur les autres sociétés en développement

La CISAC a accepté l'adhésion au titre de Membre de la société de gestion collective indonésienne, WAMI, en 2012, lui apportant son aide en proposant ses conseils et en organisant et en finançant des formations à l'attention de son Directeur exécutif. Aux Philippines, la CISAC dispense actuellement une formation essentielle à la nouvelle équipe de direction de la FILSCAP (Filipino Society of Composers, Authors and Publishers) et au nouveau Directeur exécutif de la FILVADRO (Filipino Visual Arts and Design Rights Organisation). Par ailleurs, la CISAC mène des activités de lobbying auprès des législateurs de l'Office de la propriété intellectuelle afin de mettre pleinement en œuvre de nouvelles réglementations sur le droit de suite.

Au Japon, la CISAC a soutenu avec succès la création de la JASPAR, une nouvelle société des arts visuels qui assumera les fonctions des sociétés de gestion des droits actuelles, la SPDA et la Japan Artists Association.

Dans d'autres pays de la région Asie-Pacifique, le projet de la CISAC sur le développement des petites sociétés s'efforce d'augmenter les revenus de licence à Macao, de commencer le versement des redevances à Brunei et d'apporter son soutien aux sociétés qui mènent des activités de lobbying en vue d'augmenter les tarifs de licence en Corée du Sud et à Taïwan.

Formation et senibilisation

La CISAC a débuté ses activités de formation sur les bonnes pratiques dans l'ensemble des sociétés membres et s'attache à améliorer la compréhension et l'appréciation des droits des créateurs dans la région. Elle a rencontré le Conseil d'Administration de l'Asian Music Publishers Ltd (AMPS) à Hong Kong, a participé aux activités de l'OMPI dans la région et a contribué à des conférences telles que Music Matters et le Sydney Song Summit. D'autres réunions sont prévues pour aborder des sujets plus larges tels que l'octroi de licences en Chine, les nouveaux médias régionaux et l'octroi de licences dans les pays où les droits mécaniques ne sont pas administrés par des sociétés membres de la CISAC.

Benjamin Ng
Directeur régional, Asie-Pacifique

Aperçu régional – Afrique

En Afrique, la gestion collective des droits des créateurs a considérablement évolué ces dernières années. Bien que la CISAC ait permis un certain nombre de réalisations importantes, le paysage des perceptions reste un défi et davantage d'efforts sont aujourd'hui consentis pour suivre l'évolution de cette région en plein développement.

Les 35 Membres africains de la CISAC représentent aujourd'hui 33 des 54 pays du continent, et 10 autres sociétés devraient rejoindre la Confédération dans un futur proche. Les perceptions ont atteint la somme d'environ 50 millions € en 2011. Ceci représente néanmoins moins de 1% des perceptions mondiales, et seulement deux sociétés, la Southern African Music Rights Organisation (SAMRO) et l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) en Algérie, enregistrent plus de 75% de l'ensemble des perceptions africaines. Le renforcement des activités dans d'autres zones de la région pourrait entraîner des progrès considérables.

Spécialisation et Activité multidisciplinaire

Le potentiel de croissance concerne également la gestion des répertoires des sociétés membres de la CISAC en Afrique, dont la vaste majorité gère uniquement les droits musicaux, qu'il s'agisse de leur spécialisation ou de la composante essentielle de leurs activités. Alors qu'en principe 80% des sociétés sont multidisciplinaires, seulement quatre sociétés assurent la gestion complète de tous les répertoires.

L'environnement juridique et la gestion collective en Afrique

La protection législative des œuvres littéraires et artistiques en Afrique est efficace, la plupart des lois nationales intégrant les dispositions des traités internationaux sur le droit d'auteur. En pratique, néanmoins, les insuffisances demeurent. Les lois de certains pays n'ont pas été révisées depuis près de deux décennies et la durée de la protection du droit d'auteur, les sanctions et les principales mesures d'exécution diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. Ceci s'explique principalement par les différentes formes juridiques des OGC qui dépendent de la manière dont les Etats ont initié leur création.

La CISAC et ses sociétés font tout leur possible pour aligner l'ensemble de la région sur les mêmes pratiques en participant à des initiatives transafricaines ambitieuses en vue de promouvoir le droit d'auteur sur tout le continent.

Evaluations de la conformité

Un certain nombre de sociétés africaines ont été sélectionnées pour des évaluations de la conformité ces dernières années. Sous la direction du nouveau Directeur des Affaires africaines, la CISAC estime que ce processus contribuera à améliorer l'efficacité et la transparence des pratiques professionnelles des sociétés et produira des résultats tangibles pour le créateur.

Réunions gouvernementales au Burkina Faso et en Algérie

En réponse à une invitation du Ministre de la Culture et du Tourisme, le Directeur Général de la CISAC s'est rendu au Burkina Faso en mars 2013 pour participer au 23ème Festival panafricain du cinéma et de la télévision, organisé à Ouagadougou. Des discussions plus larges sur les droits des créateurs ont également mis l'accent sur le projet de lutte contre la contrefaçon et le piratage, récemment lancé par le Président du Burkina Faso. Cette visite a été suivie d'une visite de haut niveau au siège de l'ONDA en Algérie durant laquelle les droits des créateurs ont été de nouveau à l'ordre du jour.

Il a été également question d'organiser un sommet des chefs d'Etat africains dans lequel la CISAC envisage de jouer un rôle actif pour apporter son soutien contre la contrefaçon et le piratage et défendre les principes de la propriété intellectuelle, qui représentent toujours une menace pour les créateurs sur tout le continent.

Balamine Ouattara
Directeur Régional, Afrique

Aperçu régional – Amérique Latine et Caraïbes

La CISAC compte 47 sociétés membres dans la région qui ont enregistré le taux de croissance le plus élevé en matière de perceptions de droits d'auteur au niveau mondial, avec une hausse de 25% au cours des 24 derniers mois. Les résultats attendus pour les années à venir sont extrêmement positifs.

Outre les 3 principaux marchés de la région – Brésil, Mexique et Argentine – la CISAC peut compter sur une véritable épine dorsale de sociétés, qui implique les pays andins (Venezuela, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie et Chili) et également le Paraguay et l'Uruguay. Avec un marché de près de 160 millions de personnes, les perceptions enregistrées dans ces huit pays ont dépassé pour la première fois 100 millions €, soit une hausse de 30% par rapport à l'année précédente.

- Couverture totale du marché numérique en Amérique Latine

En collaboration avec certains éditeurs, les sociétés membres de la CISAC ont lancé le projet de guichet unique numérique « Latinautor & Publishers ». Unique en son genre, il offre un service de licence numérique multi-territoriale dans 14 pays et concerne principalement les services de téléchargement et de streaming interactif.

Nouveau modèle de coopération : Protocoles d'accord signés à Sainte-Lucie et au Mexique

En septembre, un protocole d'accord a été signé à Sainte-Lucie entre les sociétés anglo-américaines et les sociétés caribéennes anglophones dans le but d'initier un plan d'amélioration triennal dans des domaines tels que les réclamations relatives aux répertoires étrangers, les frais d'administration et le contrôle financier. Par la suite, un second protocole d'accord a été signé entre sept sociétés issues d'Argentine, du Mexique, d'Espagne, des Etats-Unis et du Royaume-Uni et six sociétés d'Amérique Centrale en vue d'établir un nouveau plan de coopération et ainsi optimiser l'efficacité et les normes professionnelles dans ces régions.

Nouvelles sociétés audiovisuelles

Lors de la dernière Assemblée Générale, le « Dublin Group » a été constitué afin d'augmenter le nombre de sociétés audiovisuelles dans la région.

Des discussions et une série d'études juridiques et économiques ont identifié la Colombie, le Chili et le Panama comme ayant les conditions les plus favorables. L'analyse de la faisabilité du projet est en cours.

Projet LatArt

L'objectif du projet LatArt est de créer une plateforme de coopération pour les sociétés des arts visuels latino-américaines tout en établissant des alliances avec OLA (la plateforme numérique AGP européenne) concernant l'octroi de licences pour les utilisations en ligne. Un portail facilitant le partage des connaissances a déjà été développé, et les statuts et les licences normalisées sont désormais entrés en vigueur.

Amélioration constante

La Direction des Affaires régionales travaille actuellement à l'élaboration d'un Manuel de gestion de crise afin de consolider les enseignements tirés durant les récentes campagnes difficiles sur la protection et la perception des droits d'auteur. Un livre blanc a été rédigé et diffusé à l'attention des sociétés locales à des fins d'évaluation. En outre, la CISAC dirige un programme de formation intensif comprenant 37% des Membres locaux sélectionnés pour une évaluation des bonnes pratiques, ainsi qu'un nouveau programme lancé en coordination avec la Directrice Finance et Gouvernance de la CISAC dans le but d'aider les auditeurs et les comptables des sociétés à améliorer la transparence. D'autres propositions ont inclus un symposium sur la « Politique publique en matière de droit d'auteur » afin d'encourager le dialogue entre les gouvernements et la communauté des créateurs, ainsi que la constitution d'un nouveau réseau de professeurs d'université et d'universitaires en vue de favoriser une discussion stratégique sur la création artistique, le droit d'auteur et l'économie créative dans la région.

Santiago Schuster
Directeur Régional, Amérique Latine et Caraïbes

© Matt Rybansky. Réunion du Comité Européen, Bratislava, Slovaquie

Conférence de presse de la réunion régionale européenne, Bratislava, Slovaquie

Séminaire sur les droits d'exécution, Budapest, Hongrie

Réunion gouvernementale, Burkina Faso

Réunion régionale asiatique, Singapour, mai 2013

Visite de l'ACDAM Cuba – Evaluation des Règles Professionnelles

Table ronde sur la gestion collective, Moscou, Russie

Formation destinée aux sociétés audiovisuelles, Buenos Aires, Argentine

La voix des créateurs

La CISAC renforce la visibilité et l'impact des créateurs

Au cours des douze derniers mois, nous avons réalisé des progrès considérables en vue d'atteindre notre double objectif : déployer le Schéma Directeur de la CISAC et élargir ainsi la représentation des créateurs. En modifiant la structure de l'organisation et en offrant de nouvelles plateformes de collaboration, la CISAC améliore considérablement la représentation des créateurs dans toutes les régions et tous les répertoires.

Feuille de route définissant les projets clés, le Schéma Directeur couvre tous les aspects du travail de la CISAC. Cependant, comme il sied à une organisation dont la responsabilité première est de veiller sur ses Membres, l'un de ses objectifs clés est de soutenir les créateurs et les ayants droit.

Nous avons ainsi lancé un certain nombre d'initiatives notables qui visent chacune à sensibiliser le public aux défis rencontrés par les créateurs et à l'importance d'une rémunération équitable, aussi bien pour les créateurs actuels que pour la prochaine génération d'auteurs.

Tout d'abords, la CISAC a lancé LINK, le think-tank multi-répertoires dont l'objectif est de répondre aux différents problèmes rencontrés par les créateurs et les auteurs dans le monde entier. En plus d'offrir un forum de discussion permettant d'aborder les préoccupations à l'échelle mondiale et de définir des stratégies, LINK nommera cinq auteurs de premier plan pour mener des activités de lobbying auprès des législateurs internationaux et les encourager ainsi à prendre les bonnes décisions pour protéger les droits des créateurs. La première réunion de cette nouvelle organisation aura lieu le 4 juin 2013 à Washington, et LINK s'attachera l'année prochaine à faire passer le message des créateurs, en particulier dans les régions du monde où leurs voix doivent se faire entendre.

Un autre travail a porté sur la création de notre « Programme des Ambassadeurs », un exercice unique consistant à remettre les créateurs au centre des activités de la CISAC et à faire entendre leurs voix. L'attention portée aux créateurs, à leur visibilité et à leur influence sur le travail de la CISAC se reflète bien dans notre restructuration actuelle, qui donne aux créateurs une place centrale au sein de notre organisation.

La nomination d'un certain nombre de Vice-présidents s'inscrit dans la même direction. Cette année, la CISAC modifie à la fois le mécanisme d'élection et l'organisation de sa Présidence afin de placer les créateurs au centre du processus. Pour la première fois dans son histoire, l'élection a été un processus ouvert initié par un appel à candidatures adressé aux sociétés membres. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la CISAC a recommandé la nomination d'un plus grand nombre de Vice-présidents pour qu'ils jouent le rôle d'ambassadeur de la communauté des créateurs et qu'ils renforcent leur représentation dans toutes les régions et tous les répertoires, à la fois au sein même et en dehors de la CISAC.

L'année a été extrêmement chargée mais les éléments de base sont en place pour garantir que les douze prochains mois soient aussi productifs que les précédents.

Silvina Munich
Directrice, Répertoires et Relations avec les Créateurs

Conseils des Créateurs

CIAM

Lorenzo Ferrero

Le Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) a réalisé des progrès considérables en vue de renforcer sa présence internationale, en soutenant la création et l'adhésion de deux nouvelles entités. En Amérique du Sud, la formation de l'ALCAM (Alliance latino-américaine des auteurs de musique) encourage la promotion des droits d'auteur dans cette région, et aux Etats-Unis et au Canada, une nouvelle organisation baptisée « Music Creators North America » a été créée et a également rejoint le CIAM en tant que membre partenaire.

Par ailleurs, la coopération actuelle avec la PACSA (Pan-African Composer Songwriter Alliance) et l'ECSA (European Composer Songwriter Alliance) s'intensifie et plusieurs autres initiatives communes sont en cours.

Le CIAM a également commencé à mener des activités de lobbying en faveur des droits des créateurs en publiant des déclarations de soutien et en se rendant dans un certain nombre de pays, dont le Brésil, le Costa Rica, l'Equateur, l'Inde et le Malawi. Grâce à ces visites, à des réunions proactives et au travail conduit avec LINK, le think tank des créateurs, les liens et l'échange d'expérience avec les autres Conseils sont aujourd'hui plus forts que jamais.

Au cours des 24 prochains mois, le CIAM prévoit d'entrer en contact avec un plus grand nombre de créateurs dans la région Asie-Pacifique et de chercher à former davantage d'alliances régionales. Ceci permettra aux créateurs de la région de prendre part à la collaboration en cours au sein du CIAM et de participer aux projets passionnants envisagés par le Conseil. L'un de ces projets est l'initiative « Fair Music », qui offrira une certification à chaque participant de l'industrie musicale qui adhère aux normes de transparence et de rémunération équitable pour les créateurs.

Le CIAM envisage de poursuivre ses activités de lobbying en faveur des créateurs et d'étudier les questions liées à la défense et à la promotion de leurs intérêts. Un aspect particulièrement important est la notion de « droits moraux », qui étudie l'équilibre entre les droits des créateurs, l'intérêt public, et les questions relatives aux droits fondamentaux tels que la liberté d'expression.

CIADLV

Yves Nilly

Au cours des douze derniers mois, le Conseil International des Créateurs Dramatiques, Littéraires et Audiovisuels (CIADLV) a pleinement adopté la nouvelle approche de la CISAC concernant la promotion des droits des créateurs, affichant des progrès considérables dans de nombreux domaines.

En adoptant une méthodologie multi-répertoires, le CIADLV a collaboré avec les autres Conseils et sociétés d'auteurs et mis l'accent sur les jeunes auteurs et les nouvelles formes de production et de distribution. Le Conseil a travaillé aux côtés du CIAM sur la « valeur des droits » et les « droits moraux » et a organisé son premier atelier de communication, permettant aux auteurs d'échanger sur des questions stratégiques et des mesures à mettre en œuvre. Par ailleurs, un nouveau plan d'action conjoint a été lancé pour contribuer à promouvoir les droits d'auteur et la gestion collective à l'attention des réalisateurs et des scénaristes, et à soutenir la création de nouvelles sociétés audiovisuelles en Amérique Latine.

Le principal objectif de l'année prochaine est d'accélérer la réforme du CIADLV afin que le Conseil devienne une organisation cadre mondiale destinée aux auteurs (écrivains, réalisateurs) dramatiques, littéraires et audiovisuels. Les Statuts et la structure organisationnelle sont en cours d'amélioration, une nouvelle feuille de route a été définie, et la représentation et la visibilité internationales ont été renforcées à travers une nouvelle image de marque et de nouvelles stratégies liées à l'utilisation des médias sociaux.

Le CIADLV poursuivra sa collaboration avec d'autres organisations internationales, dont des institutions culturelles et éducatives, tout en mettant l'accent sur la liberté, la vie privée et les droits dans l'environnement numérique, l'intégrité des créateurs, l'innovation équitable et durable, et la diversité culturelle.

Les auteurs représentés par ce Conseil produisent un travail incroyable qui unit le public du monde entier et tient une place unique dans sa vie. Leur travail a une vraie valeur et exige une rémunération appropriée.

CIAGP

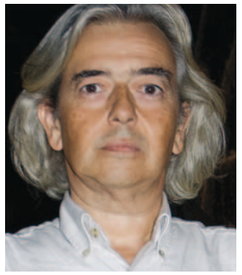

Hervé di Rosa

Le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) a organisé sa dernière Assemblée Générale en mars 2013, à laquelle ont assisté des sociétés de tous les continents. La réunion a débuté par une table ronde sur l'avenir de la gestion collective pour ce répertoire et a réitéré la position de l'organisation concernant un certain nombre de questions importantes à l'échelle mondiale.

Les points abordés ont inclus les projets sur la « copie privée », qui pourraient modifier la manière dont la redevance sur les supports vierges est fixée, ainsi que la question des « œuvres orphelines », qui fait actuellement l'objet d'une directive européenne et d'activités législatives aux Etats-Unis, qui considèrent qu'il n'y a pas violation du droit d'auteur si le créateur d'une œuvre est introuvable.

Les premiers effets positifs des « Règles de Rio » pour l'harmonisation de la gestion des arts visuels ont également été présentés et des propositions ont été formulées pour renforcer le droit de suite dans des pays comme les Etats-Unis, la Suisse, la Chine et l'Inde. Ceci a été renforcé par l'adoption d'une résolution visant à appliquer l'Article 14ter de la Convention de Berne, qui institue le droit de suite comme une règle obligatoire.

L'Assemblée s'est conclue par l'élection de l'artiste français Hervé di Rosa au poste de nouveau Président du CIAGP, en remplacement de Frank Stella, qui a accompli pendant deux ans un travail remarquable.

Les défis de l'année à venir concernent l'harmonisation des règles de répartition entre les sociétés d'auteurs, la mise en œuvre continue des Règles de Rio, l'introduction du droit de suite dans des pays où il n'existe pas encore, et l'amélioration du système OLA (On Line Art) dans le but de promouvoir la gestion internationale des droits à la demande des œuvres visuelles.

© Laurent Villeret / Dolce vita. De gauche à droite : Frank Stella (Peintre américain), Olivier Hinnewinkel (Directeur Général de la CISAC), Aurélie Filippetti (Ministre française de la Culture et de la Communication), Werner Stauffacher (Rapporteur Général du CIAGP), Marie-Anne Ferry-Fall (DG de l'ADAGP), Pierre Peyrolle (Président de l'ADAGP et Peintre français)

Conférence de presse du CIAM

CIAM
MUSIC CREATORS OF THE WORLD

Hommage à Robin Gibb

Président de la CISAC et défenseur infatigable des droits des créateurs

Le dimanche 20 mai 2012, le monde a perdu l'un des auteurs-compositeurs et musiciens les plus doués de sa génération. Les créateurs, les musiciens et les Membres de la CISAC partout dans le monde ont perdu un homme qui s'est évertué pendant cinq ans à défendre leurs droits.

La carrière musicale de Robin Gibb a duré près de 50 ans, débutant avec la sortie du premier single des Bee Gees en 1963 et s'achevant juste quelques mois avant son décès prématuré par une standing ovation, à l'occasion d'un concert mémorable donné au London Palladium en hommage aux militaires blessés. En 2007, il a été élu Président de la CISAC et s'est attaché sans relâche à encourager la protection des droits des créateurs, ce qui a conduit à sa réélection unanime pour un autre mandat de cinq ans.

« Je suis fier d'être le Président de la CISAC », a-t-il déclaré lors du Sommet mondial du droit d'auteur organisé à Bruxelles en 2011, en ajoutant de manière très émouvante, « Je continuerai à me battre pour les droits des créateurs jusqu'à mon dernier souffle ».

Il a continué à tenir sa promesse, et pendant toute la durée de son mandat, sa contribution a été incommensurable. Représentant la voix de trois millions de créateurs dans le monde, il a joué avec enthousiasme son rôle de Président et a utilisé son statut d'auteur-compositeur figurant parmi les plus populaires de la planète pour défendre avec détermination le système du droit d'auteur, contestant la position des grandes entreprises et des gouvernements qui considèrent que le droit d'auteur fait obstacle au développement commercial. Ses interventions ont fréquemment figuré à l'ordre du jour mondial et il a personnellement joué de son influence à maintes reprises pour favoriser des changements de politique.

Conséquence directe de l'intervention de Gibb en avril 2009, le gouvernement croate a abandonné une initiative qui aurait considérablement réduit les droits payés par le secteur HORECA. Une lettre adressée par Gibb en novembre de la même année a donné lieu à un veto présidentiel rejetant l'adoption d'un projet de loi préjudiciable au Chili.

Il a dénoncé la Décision de la Commission européenne de 2008 qui accusait les sociétés d'auteurs de limiter la concurrence et il aurait été ravi de voir que la décision a été annulée en avril dernier. Il a également critiqué le retard pris par la Chine pour adopter un tarif de radiodiffusion/télédiffusion et la réticence de l'organisme de radiodiffusion national serbe RTS à payer des droits.

En juin 2010, un message vidéo a démontré la solidarité de Gibb avec les sociétés d'auteurs et les créateurs brésiliens, exhortant les autorités à rejeter les propositions de réforme de la Loi sur le droit d'auteur qui auraient porté préjudice aux droits des créateurs. En 2010 et 2011, Gibb a soutenu avec force la réforme de la Loi sur le droit d'auteur en Inde visant à améliorer les droits des compositeurs de musique et des réalisateurs ; une initiative qui a permis d'exhorter le Sénat indien à adopter les modifications cruciales de la Loi, qui ont enfin reconnu les droits des créateurs dans ce pays.

A travers son engagement et sa détermination sans relâche pour aider les créateurs, il a non seulement mis la barre très haut pour les futurs présidents mais a également redéfini le rôle de Président, le rendant à la fois influent et crucial pour les activités de la CISAC. La contribution de Gibb était telle que cette année, le Conseil d'Administration de la CISAC a recommandé la nomination de quatre Vice-présidents au lieu d'un seul afin de poursuivre le travail qu'il avait initié pour servir la cause des droits des créateurs.

Lors de son intervention au Sommet mondial du droit d'auteur en 2011, Gibb a magnifiquement résumé son dévouement à cette cause dans une déclaration qui, lorsqu'elle est appliquée à tous les répertoires, reste un principe clé pour la CISAC et ses Membres aujourd'hui :

« Ce qui est important, c'est d'encourager les jeunes à composer et à créer les catalogues des grandes chansons de demain sans qu'ils aient le sentiment de ne pas avoir le contrôle de leur œuvre. Ceci constitue l'épine dorsale de l'industrie de demain ».

Robin Gibb

Auteur-compositeur, Président de la CISAC, 1949-2012.

© Bill Waters

Conseil d'Administration de la CISAC

CISAC Vice-President And Acting President — **Hervé Di Rosa** (French painter and visual artist)
(3 year-term, elected by the General Assembly in June 2010)

Board of Directors of CISAC
(3 year-term, elected by the General Assembly in June 2010):

STIM (Sweden)	**Kenth Muldin** – Chair
SACD (France)	**Janine Lorente** – Vice-Chair
SAMRO (South Africa)	**Nicholas Motsatse** – Vice-Chair
APRA (Australia)	**Brett Cottle**
ARTISJUS (Hungary)	**András Szinger**
ASCAP (USA)	**John Lofrumento**
BBDA (Burkina Faso)	**Adama Sagnon**
BILD-KUNST (Germany)	**Urban Pappi**
BMI (USA)	**Del Bryant**
GEMA (Germany)	**Harald Heker**
JASRAC (Japan)	**Mitsuo Sugawara**
LIRA (Netherlands)	**Jochem Donker**
PRS for Music (United Kingdom)	**Robert Ashcroft**
SACEM (France)	**Jean-Noël Tronc**
SADAIC (Argentina)	**Guillermo Ocampo**
SGAE (Spain)	**Anton Reixa**
SIAE (Italy)	**Gaetano Blandini**
SOCAN (Canada)	**Eric Baptiste**
UBC (Brazil)	**Marisa Gandelman**
VEGAP (Spain)	**Javier Gutiérrez Vicén**

CISAC Secretariat

Director General	**Olivier Hinnewinkel**	Regional Director, Europe	**Mitko Chatalbashev**
Director of Legal & Public Affairs	**Gadi Oron**	Regional Director, Asia-Pacific	**Benjamin Ng**
Director of Finance & Governance	**Anne Fortier**	Regional Director, Africa	**Balamine Ouattara**
Director of Repertoires & Creators Relations	**Silvina Munich**	Regional Director, Latin America & the Caribbean	**Santiago Schuster**
Director of Information Systems	**José Macarro**		

Chairs of main CISAC bodies

International Council of Creators of Music (CIAM)	**Lorenzo Ferrero** (SIAE)
International Council of Dramatic, Literary and Audiovisual Creators (CIADLV)	**Yves Nilly** (SACD)
International Council of Creators of Graphic, Plastic and Photographic Arts (CIAGP)	**Hervé Di Rosa** (ADAGP)
African Committee	Acting Chair: **Polisile Ncube** (ZIMURA)
Asia-Pacific Committee	**Scott Morris** (APRA), Vice-Chairs: **Masayuki Ohara** (JASRAC), **Jing Ming Qu** (MCSC)
Canada/USA Committee	**John Lofrumento** (ASCAP)
European Committee	**Nenad Marcec** (HDS-ZAMP)
Ibero-American Committee	**Alexis Buenseñor** (AGADU)
Legal Committee	**Joan Mcgivern** (ASCAP) Vice-Chair: **Dr. Eduardo de Freitas** (AGADU)
Radio and Television Broadcasting Technical Committee (CT-RTV)	**Jakob Huttel** (KODA) Vice-Chair: **Eduardo Falcone** (SADAIC)
Dramatic, Literary and Audiovisual Works Technical Committee (CT-DLV)	**Jürg Ruchti** (SSA)
Distribution Technical Committee (CT-R)	**Declan Rudden** (IMRO) Vice-Chair: **Gustavo Gonzalez** (ABRAMUS)
Communication Committee	**Tania Spriggens** (DACS) Vice-Chair: **Martin Wüthrich** (SUISA)

CIS Supervisory Board (CSB)

Olivier Hinnewinkel	Chair
Alan Balchin	APRA (Australia)
Michael Battiston	ASCAP (USA)
Harty Bronwen	SAMRO (South Africa)
Antonio Brunetti	SIAE (Italy)
Karen Buse	PRS for Music (UK)
Henk Dekker	BUMA (Netherlands)
Angel Del Peso Martin	SGAE (Spain)
Lida Fraticelli	SADAIC (Argentina)
Johan Hammarström	STIM / NORD-IC (Sweden)
Willy Heyns	SABAM (Belgium)
Hansruedi Jung	SUISA (Switzerland)
Géraldine Laulergue	SACD (France)
András Oláh	ARTISJUS (Hungary)
Sylvain Piat	SACEM (France)
Edward Oshanani	BMI (USA)
Thimo Przklang	GEMA (Germany)
Christian Sarrazin	SOCAN (Canada)
Kazuhiro Seko	JARAC (Japan)
Ney Tude	UBC (Brazil)
Tatiana Urrutia	SCD (Chile)

Legal Committee

Melissa Moore	SAMRO (South Africa)
Jonathan Carter	APRA (Australia)
Thierry Desurmont	SACEM (France)
Gábor Faludi	ARTISJUS (Hungary)
Etel Ferraro	SADAIC (Argentina)
Eduardo de Freitas	AGADU (Uruguay) – Vice-Chair
Joan McGivern	ASCAP (USA) – Chair
Pablo Hernandez	SGAE (Spain)
Martti Kivistö	TEOSTO (Finland)
Carine Libert	SABAM (Belgium)
Stuart Rosen	BMI (United States)
Vincent Salvade	SUISA (Switzerland)
Sydney Sanches	UBC (Brésil)
Gilles Daigle	SOCAN (Canada)
Tobias Holzmüller	GEMA (Germany)
Debbie Stones	PRS for Music (UK)
Hubert Tilliet	SACD (France)
Marije Van Der Jagt	LIRA (Netherlands)
Luisa Vullo	SIAE (Italy)
Helena Woodcock	STIM (Sweden)

Internal Audit Committee

José Rafael Farinas	SACVEN (Venezuela)
Franz Leo Popp	LITERAR-MECHANA (Austria) / VDFS (Austria)
Cato Strom	TONO (Norway)

Governance and Compliance Committee

Eric Baptiste	SOCAN (Canada) – Chair
Brett Cottle	APRA (Australia)
Janine Lorente	SACD (France)
Jean-Noël Tronc	SACEM (France)
Guillermo Ocampo	SADAIC (Argentina)
András Szinger	ARTISJUS (Hungary)

Finance Committee

John Lofrumento	ASCAP (USA) – Chair
Nicholas Motsatse	SAMRO (South Africa)
Marisa Gandelman	UBC (Brazil)